



BULLETIN D'INSCRIPTION



MAITRE-SE DE MAISON

Mme Melle M.

NOM : Prénom : Age :

Nom de Jeune Fille :

Né(e) le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_| A Dépt : |_|_|

ADRESSE :

.....

☎ Portable :

@

N° COUVERTURE SOCIALE : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| - |_|_|_|_|_|

Situation familiale Célibataire Marié(e) Vie maritale Séparé(e) Veuf(ve)

Enfant(s) à charge |_|_|_|_|

Adresse Professionnelle _____

Tél. _____ Directeur(trice) _____

Candidat(e) inscrit(e) au Pôle-Emploi oui non

Date d'inscription : |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|

N° Identifiant |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|

DOSSIER A CONSTITUER :

- Curriculum vitae
- Copie Recto/Verso de votre Carte d'Identité en cours de validité
- Convention de financement complétée, signée par vous et votre employeur
- Photocopie des diplômes obtenus
- Attestation formation PSC 1 ou SST actualisée (avec mention des recyclages)
- 3 photos d'identité (inscrire votre nom au dos)

FRAIS DE FORMATION :

Droits d'inscription

- 90,00 € à verser au moment de la constitution du dossier, à l'ordre de La Rouatière (sauf OPCO Santé)**

Frais pédagogiques

- 3 003,00 € - 231h**
- 3 185,00 € - 231h + 14h d'accompagnement renforcé**

CONVENTION DE FINANCEMENT

28 novembre 2024

Entre

Et

CPFP LA ROUATIERE 1165 Route du Pastel 11400 SOUILHANELS n° SIRET : 775 832 025 000 16 n° déclaration existence : 91 11 00164 11 représenté par Mr David LANTELME – Directeur Général	Nom et adresse de la structure n° SIRET : n° déclaration existence : représenté par :
--	---

En application du livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R 950-1 et suivants de ce livre, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I - Le Centre de Formation La Rouatière organisera l'action de formation suivante :

Intitulé : Maitre-sse de Maison Lieu : SOUILHANELS	Période : 2025 Horaires : 9H00 – 12H30 / 13H30 – 17H00
---	---

ARTICLE II - Le contenu de la formation est défini dans une annexe jointe à la présente convention.

ARTICLE III - Le C.P.F.P. La Rouatière accueillera en formation le stagiaire suivant :

NOM : PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : LIEU :
ADRESSE :
CODE POSTAL : ___/___/___/___/___ / VILLE :
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : ___/___/___/___/___/___/___

ARTICLE IV - Sanction de la formation : Attestation délivrée par l'OPCO Santé

ARTICLE V - En contrepartie de cette action de formation, le contractant :
s'engage à acquitter, pour l'ensemble de la prestation, la somme totale de €

ARTICLE VI - Modalités de facturation :

- Le règlement s'effectuera à réception de la (des) facture(s) :
- En cas de résiliation de la présente convention par le contractant, l'organisme de formation retiendra, sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action de formation.
- En cas d'absence du stagiaire aux périodes de formations programmées, que celles-ci soient justifiées ou non, le contractant s'engage au paiement de la totalité des frais pédagogiques, sauf en cas d'arrêt de formation. Le centre de formation s'engage à faire rattraper les séquences manquantes selon les modalités pédagogiques qu'il entend mettre en œuvre afin de présenter le candidat dans les conditions requises pour le diplôme.

ARTICLE VII La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties pour la durée visée à l'article I.

ARTICLE VIII Les stagiaires sont tenus de se conformer au Règlement Intérieur du C.P.F.P.

C.P.F.P. La Rouatière - 1165 Route du Pastel - 11400 SOUILHANELS
et

<p>Intitulé du stage : Maitre-sse de Maison Période de réalisation : 2025 Durée de la formation : 231h ou 245h de formation Lieu : CPF La Rouatière 1165 Route du Pastel 11400 SOUILHANELS Coût Pédagogique de l'action de formation : <input type="checkbox"/> 3 003,00€ 231h <input type="checkbox"/> 3 185,00€ 231h +14h Accompagnement renforcé Droit d'inscription : 90,00€ (sauf OPCO Santé)</p>	<p>Convention n° : Code : 413 / Niveau : III Date : 28 novembre 2024</p>
---	--

**Pour l'établissement de notre bilan annuel pédagogique et financier
et pour éviter toute relance téléphonique,
les rubriques I et II doivent être obligatoirement renseignées.**

I - Statut de l'établissement

L'établissement est-il à caractère privé à caractère public

II - Provenance du financement de la formation pour les coûts pédagogiques (indiquer obligatoirement la source)

⇩ **indiquer la répartition** ⇩

Participation employeur au titre de la Formation Continue €
Nom de l'O.P.C.O..
(Unifaf ; Uniformation ; ANFH ; Agéfos-PME ; autre : citez]
Joindre obligatoirement tous les justificatifs demandés par l'OPCO
(Attestation de présence, feuille d'émargement....)

Participation de l'employeur sur les fonds propres €

Autre, précisez : €

III - Provenance du financement de la formation pour les droits d'inscription (indiquer obligatoirement la source)

- Participation employeur au titre de la formation professionnelle €
- Participation employeur sur fonds propre €
- Contribution du stagiaire €

IV - Provenance du financement des frais annexes éventuels (hébergement en internat)

- Participation employeur au titre de la formation professionnelle €
- Participation employeur sur fonds propre €
- Contribution du stagiaire €

Fait à Souilhanel, le 28 novembre 2024

Le stagiaire et/ou l'établissement, nom et qualité du signataire :

CPF La Rouatière
David LANTELME
Directeur Général

Signature,

Cachet de l'établissement